

BULLETIN MUNICIPAL LA FLACHÈRE

FLACH'INFO



DECEMBRE 2022



LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

Permettez-moi tout d'abord, de vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année, recevez tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite.

L'année écoulée nous a permis de finaliser les travaux de rénovation thermique des appartements et du P'Tit Verger. Nous avons également pu remettre en état le chemin de la Curia, qui en avait bien besoin, suite aux dégâts causés par les intempéries survenues le 29 et 30 décembre 2021.

L'année qui s'ouvre, quant à elle, devrait nous permettre de faire aboutir certains projets tels que :

La rénovation de la mairie :

Nous avons choisi le scénario le plus approprié et le plus réaliste, en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée.

La mairie sera donc rénovée et deux appartements devraient être réalisés un T2 et un T1 à l'étage.

Nous sommes dans l'attente des derniers estimatifs pour lancer l'appel d'offre et voir si nous pouvons réellement envisager ces travaux.

Dans le contexte actuel, où les subventions de l'État se raréfient et où l'inflation touche tous les secteurs y compris les matériaux de construction, nous devons rester prudent.

L'aménagement d'une placette, sur le terrain abritant l'ancien hangar métallique, que la commune est en train d'acquérir, carrefour rue de l'église et rue des bassins.

Nous envisageons la réalisation de places de parking le long de la rue de l'église et de laisser le reste du terrain en espace vert pour embellir et améliorer le cadre de vie et le cœur du village.

L'enfouissement des réseaux secs impasse de la cure et rue de l'église.

Nous envisageons également de rénover les escaliers donnant accès aux deux appartements T3 situés le long de la voie du tram ainsi que la délimitation des espaces verts de ce secteur, dont une partie est dédiée au T1, avec réalisation d'un muret et mise en place de barrières et de portillons permettant à chacun de l'utiliser comme bon lui semble.

Dans le même ordre d'idée nous souhaiterions redonner vie au cheminement passant derrière le P'tit verger et reliant la voie du Tram à la rue des Bassins.

Concernant les dépenses d'énergie mais afin de ne pas se priver de la magie de Noël, nous avons décidé, comme vous avez pu le voir, de maintenir l'éclairage des illuminations dans les rues du village tout en restreignant la quantité et la durée.

Je remercie les élus et notre employé communal pour le travail effectué pour le bonheur de tous.

J'en profite également pour remercier les élus qui par leur présence et leur investissement nous ont permis de recevoir le Père Noël dans de bonnes conditions.

Pour terminer il ne me reste plus qu'à vous renouveler mes meilleurs vœux pour que l'année qui commence soit pleine de joie et de sérénité pour vous et vos familles.

Bien amicalement

Le maire : Brigitte SORREL

MAIRIE PRATIQUE

MAIRIE

Ouverture du Secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi de 14 à 19 h

Permanence téléphonique de **14 h à 19 h**

Tél : 04 76 97 31 08

Fax : 04.76.92.37.65

contact@mairie-la-flachere.com

<https://www.laflachere.fr/>

SIEEM

(Syndicat Ecoles Élémentaires & Maternelle) 04.76.08.52.55

URGENCES

Pompiers	18
Samu	15
Urgences internationales	112
Conseil médical-visite à domicile	0810 15 33 33
Police Secours	17
Centre antipoison	04 76 42 42 42
Gendarmerie Le Touvet	04 76 08 45 94

Médecins généralistes

Cabinet médical – Le Touvet

04.76.98.01.14 Fax 04.76.08.44.16

Docteur Gérard Nallet

Grande Rue – St Vincent de Mercuze

Téléphone : 04.76.08.50.12

Médecins de garde : 08 10 15 33 33

Pharmacie de garde : 0825 70 15 15

www.sosgardes.fr

Sécurité Sociale

Numéro unique **3646**

Permanence :

Semaine paire Le Touvet/Mairie Le mercredi de 14 à 16 Heures

Semaine impaire Chapareillan/ancienne bibliothèque le Mercredi de 8h30 à 10h30

METEO France 08 92 68 02 38

SNCF 08 36 35 35 35

EMPLOI

POLE EMPLOI (ANPE + ASSEDIC)

12, Rue M Leyssieux – St Martin Hères

<http://www.pole-emploi.fr>

Numéro de téléphone unique : **3949**

Antenne de Pontcharra

440 Avenue de la Gare

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h45-12h – 13h-

15h30Vendredi : 8h45-11h45

Horaires d'accueil physique :

Lundi au jeudi : 8h45-15h45

Vendredi : 8h45-11h45

Maison pour l'emploi

Village d'Entreprises du Breda

38530 Pontcharra - 04.76.97.81.85

Mission locale du Grésivaudan

95, Rue des Grives – Z.I CIDEX 112

38920 Crolles - 04.76.08.08.70

Fax : 04.76.08.89.51 - info@mlgresivaudan.com

TRESOR PUBLIC

Rue Montfillon 38660 Le Touvet

04.76.08.45.87 Fax : 04.76.08.53.17

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h00

Fermé au public le mercredi toute la journée

ASSISTANTE SOCIALE

Conseil Général M S A

Centre Social Mairie de Goncelin

21, Rue Laurent Gayet 38570 Goncelin

38530 Pontcharra Tel : 04.76.71.81.17

Tel : 04.76.97.32.52 Le lundi uniquement

NOTAIRE ET CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence régulièrement assurée en Mairie du Touvet. Prendre rendez-vous au 04 76 92 34 34

PREFECTURE

Un serveur vocal est à votre disposition 24h/24, 7j/7 : **3939 allo service public**

Portail Internet unique de renseignement administratif et d'accès aux télé procédures

www.service-public.fr

SOS GUEPES 38

Fabrice NOVIANT 06.88.15.69.79

623, Chemin du Manival 38330 Saint Ismier

Destruction nids de guêpes, frelons et autres hyménoptères.

CIVILITÉ

Lorsque vous quittez la commune il est obligatoire de venir le signaler en mairie afin que d'une part, le compteur d'eau soit relevé et d'autre part que vous nous communiquiez votre nouvelle adresse.

LES ARTISANS DE NOTRE COMMUNE

A.C.P. Allo Chauffage Plomberie du Grésivaudan (Rémy FAUBERT Le Boissieu). (06.28.34.95.13)

Eurl Beltrami Bruno (445, rue des Bassins) Travaux forestiers, tontes de pelouses, tailles de haies, débroussaillages, élagages ... (06.74.64.34.33)

BEV Service (Poulat Stéphane, Rue Le Pas du Facteur) Entretien espaces verts, vente bois de chauffage, exploitant forestier. (06.32.44.06.35)

Entreprise Derez Richard (Impasse des Buis) BTP. (06.11.99.00.41)

Diligent Philippe (Rue des Bassins) Bureau d'études. (04.76.78.61.82)

La Malle de Chantale (383 Ch de Pierres Plates) Créations couture, Déco) (06.23.30.01.98) lamallegechantale@gmail.com

Le Pas du Facteur (Gattoni Béatrice, route de La Buisnière), Restauration traditionnelle. (04.76.08.47.08)

Le P'tit Verger (Maryline & Bruno Detraz, rue des Bassins) Bar, restauration, Epicerie (04.76.98.79.86)

Portier Guillaume (536 Ch. du Tram) Prestations de services. (07.82.73.30.62)

Tournoud Alain (route de la Buisnière) Exploitant forestier. (06.85.42.36.16)

Tournoud Jérôme (rue des bassins) Entrepreneur forestier, commerce du bois, coupe-débardage-broyage-défrichage, bois de chauffage. (06.24.20.39.17)

LES TRANSPORTS DU GRESIVAUDAN

Toutes les informations sur les lignes, les horaires, les tarifs, le calculateur d'itinéraire sur : www.le-gresivaudan.fr rubrique transports bienvenue@le-gresivaudan.fr / 0 800 941 103

Les points de vente :

Du Lundi au Vendredi de 8h30/12h -14h/18h

A Crolles : Le Grésivaudan communautés de communes 115 Rue des Alpes

A Pontcharra : Les transports du Grésivaudan 303 rue des Alpes.

Transports du Grésivaudan 115 rue Louis Néel 38920 Crolles.

INFO-ENERGIE

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels). RV au 04.76.23.53.50 – www.le-gresivaudan.fr

CAUE ISERE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (04 76 00 02 21)

DECIBELS

Afin de préserver un bon voisinage rappel des horaires pour que tout un chacun puisse vaquer à ses occupations de bricolage ou de jardinage, perceuses, taille haies et tondeuses :

Du Lundi au Vendredi : 8h00-12h00 et 14h00-19h30

Le Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00

Le Dimanche & jours fériés : 10h00-12h00

DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens est interdite.

Un Arrêté Préfectoral existe. La commune a un contrat avec la fourrière de Le Versoud au **04.76.77.07.00**

DECHETTERIE DE CROLLES

Du Lundi au Dimanche sans interruption de 8h30 à 17h45. (Sauf jours fériés)

DECHETTERIE DE LE TOUVET

Tel: 04.76.08.25.96 Fax : 04.76.08.07.15

Du Lundi au Dimanche sans interruption de 8h30 à 17h45. (Sauf jours fériés)

DECHETTERIE DE LE CHEYLAS

Route de La Buisnière

Lundi/mardi/jeudi/vendredi/samedi de 8h/12h et 14h/18h

Le mercredi de 14h à 18h

Fermeture les jours fériés

DECHETTERIE DE PONTCHARRA

Zone Industrielle Pré Brun

1-147 Impasse Denis Papin

Du lundi au Samedi de 8h à 12h et 15h à 18h

INFOS MAIRIE

*Afin de recevoir les infos en direct, rien de plus simple, transmettez-nous votre adresse mail !
Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sont désormais disponibles sur le site internet de la Commune.*

Certaines adresses en notre possession s'avèrent être erronées. Si vous avez changé d'adresse mail merci de nous la renvoyer.

LE PASS ACTIVITE JEUNE

Lors de la réunion du 25 Octobre 2022 les membres du Conseil Municipal ont reconduit le « pass activité jeune » à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

Son montant évolue, il passe de 40 € à **50 € pour tout enfant pratiquant une activité périscolaire jusqu'à 16 ans.**

Cette aide est octroyée sur présentation d'une facture acquittée, d'un RIB et d'un justificatif de domicile.

REHABILITATION MAIRIE ET APPARTEMENT

Comme évoqué dans l'édito du Flach'info de Juin, le choix de l'architecte a été fait et nous avons à ce jour reçu deux scénarii d'aménagement pour l'ensemble du bâtiment.

Lors du Conseil Municipal du 19 Novembre a arrêté un scénario et émis des demandes d'aménagement/modifications concernant la Mairie.

Au niveau de l'appartement actuel celui-ci sera transformé en un T2 et un T1, en récupérant l'ancienne salle d'archives de la Mairie.

Une estimation tarifaire sera faite suite aux aménagements que nous avons demandés, c'est alors que nous pourrons, si acceptation, lancer les appels d'offres correspondants et les demandes de subventions auxquelles la commune peut prétendre.

REMISE EN ETAT CHEMIN DE LA CURIA

Suite aux intempéries du mois de Décembre 2021, : le Chemin de la Curia a subi de gros dégâts de ravinement : ce qui a obligé sa réfection complète avec mise en place de grilles d'évacuations. Ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise Midali :

Coût H.T	11.850 €
Subvention Le Grésivaudan*	<u>5.925 €</u>
Coût commune	5.925 €

(*fonds de concours communautaire, soutien aux intempéries)

TRAVAUX BATIMENTS

Changement des radiateurs dans les appartements jouxtant le P'tit Verger ainsi que des menuiseries du P'tit Verger et installation d'une climatisation reversible.

Coût H.T	41.917,76 €
Subvention Le Grésivaudan	18.637,00 €
Subvention Département	<u>14.671,00 €</u>
Coût Commune	8.609,76 €

AIDES RENOVATIONS ENERGETIQUES

Le budget de l'État concernant les rénovations énergétiques a été repensé en 2022 et les aides financières à destination des particuliers seront reconduites en 2023.

En effet, les propriétaires, copropriétaires et collectivités peuvent bénéficier d'aides pour améliorer la rénovation énergétique de leur logement. Cette liste d'aides financières comprend notamment des subventions, des chèques énergie, des réductions d'impôts et déduction fiscale, et bien d'autres. Il faut savoir qu'un logement qui respecte les normes de rénovation énergétique consomme moins d'énergie et permet ainsi de réduire le montant des factures mensuelles.

Ainsi, pour que vos administrés soient au courant des diverses aides auxquelles ils peuvent prétendre pour rénover leur logement, nous vous recommandons de mettre votre site à jour en citant et en copiant-collant les informations ci-dessous :

Voici la liste des aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2022 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en novembre 2022) :

- **L'Éco prêt à taux zéro** : ce prêt permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>
- **Le Coup de pouce économies d'énergies** : il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceconomiedenergie.fr/>
- **Le chèque énergie** : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.
- **MaPrimeRénov'** : elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour accéder à cette aide, il suffit de faire une demande en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po
- **Le crédit travaux** : pour financer des travaux de rénovation énergétique, souscrire un crédit peut être utile en complément des aides financières mentionnées. Il est possible de faire la demande de ce type de prêt dans un organisme financier spécialisé, [consultez ce lien pour plus d'informations sur le crédit express](#).
- **La TVA à 5,5%** : pour des travaux de rénovation énergétique, certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur [le site du service public](#).
- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie** : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).
- **La réduction d'impôt "Denormandie"** : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenu. Vous pouvez en savoir plus sur [le site du service public](#).
- **L'exonération de la taxe foncière** : certaines communes et départements peuvent accorder une exonération de la taxe foncière à des ménages.

En complément de cette liste d'aides financières, vous pouvez vous rendre sur [le site du gouvernement](#) pour avoir plus de précisions.

Circuler dans la Zone à faibles émissions

(ZFE véhicules particuliers)

La Loi impose la création de Zones à faibles émissions (ZFE) pour tous véhicules dans 10 Métropoles françaises dès 2023. La ZFE de la métropole grenobloise sera effective au 1er juillet 2023. D'ici là, deux phases de concertation sur ses conditions de mise en oeuvre sont proposées aux habitants.

L'essentiel à retenir

- **La ZFE sera mise en place en juillet 2023 pour les particuliers et sera appliquée dans 13 communes**
- **Elle fait l'objet d'une vaste concertation en deux temps (une concertation volontaire du 3 octobre au 9 décembre 2022) et une concertation réglementaire au printemps 2023**
- **Pour suivre la concertation, rendez-vous sur metropoleparticipative.fr**

Qu'est-ce que la ZFE ?

- Une zone à faibles émissions est une zone urbaine dont l'accès est réservé aux véhicules les moins polluants
- Elle s'appuie sur le dispositif des Certificats Qualité de l'air (ou Vignettes Crit'Air), dont tous les véhicules doivent être dotés
- Dès 2019, la Métropole engageait des études pour la mise en oeuvre d'une ZFE en direction des voitures particulières.
- Entre temps, la Loi « Climat et résilience » a rendu obligatoire sa mise en place dans les grandes agglomérations françaises
- La ZFE de la Métropole grenobloise entrera en vigueur à partir de juillet 2023

Le périmètre de la ZFE pour les voitures particulières

- Cette ZFE est mise en place sur le centre urbain métropolitain.
- Treize communes ont souhaité en faire partie : Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Meylan, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Seyssinet-Pariset et Seyssins.
- Les voies rapides urbaines (A48, A480, N87, A41, N481) seront exclues du périmètre de la ZFE.
- A l'issue de la concertation, d'autres dérogations pourront être mises en place lors de son entrée en vigueur
- La Métropole et son partenaire le Smmag mettront en place des aides diverses destinées aux plus modestes, pour les aider à acheter un vélo, à remplacer un véhicule polluant ou à trouver d'autres solutions de mobilités.

Le calendrier des paliers d'interdiction de la ZFE

Conformément au calendrier imposé par la loi « Climat et Résilience » :

- **En juillet 2023** : seront interdites de circulation dans la ZFE les voitures classées **Crit'Air 5** (diesel d'avant 2001, essence d'avant 1997), soit 2% des véhicules de la Métropole.
- **En janvier 2024**, seront interdites de circulation dans la ZFE les voitures classées **Crit'Air 4** (diesel d'avant 2006), soit 3% des véhicules.
- **En janvier 2025**, seront interdites de circulation dans la ZFE les voitures classées **Crit'Air 3** (diesel d'avant 2011 et essence d'avant 2006), soit 12% des véhicules.
- **À horizon 2030**, la perspective d'interdiction des voitures classées **Crit'Air 2** (diesel à partir de 2011, essence d'avant 2011) est envisagée en anticipation des échéances annoncées à l'échelle européenne, l'Europe envisageant l'interdiction de la vente des véhicules essence, diesel et hybride en 2035.

Vignette Crit'Air : comment ça marche et comment l'obtenir ?

- Les interdictions de circulation sont définies selon la vignette Crit'Air du véhicule (Certificat de Qualité de l'Air ou CQA), vignette dont l'apposition sur les véhicules est obligatoire sur tous les véhicules motorisés (voiture, utilitaire, camions, scooter, etc.) pour circuler dans la ZFE
- Cette vignette est disponible en quelques clics sur [le site officielle de la vignette Crit'Air](https://www.crit-air.gouv.fr/)

Liens utiles

- [Suivre la concertation sur metropoleparticipative.fr](https://metropoleparticipative.fr)
- [Commander ma vignette Crit'Air](https://www.crit-air.gouv.fr/)

VIE COMMUNALE

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



C'est sous un beau soleil que la cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée !

Les membres du Conseil Municipal étaient accompagnés des habitants de la commune et de leurs enfants, ainsi que nos retraités des sapeurs-pompiers

En l'absence de Madame le Maire c'est Nadine SOUTON qui a lu le discours et Patrick MOREAU qui a énuméré les noms inscrits sur la stèle. Quant au discours officiel il a été lu par Hervé GUYAUX. Après la cérémonie, tout le monde a été convié à partager le verre de l'amitié à la mairie.



LA VENUE DU PERE NOEL

Comme l'année dernière décision a été prise d'accueillir le Père Noël dans la cour de la Mairie. L'accès à la rue des Bassins a été fermé au Sud comme au Nord afin de permettre une sécurité renforcée des enfants et de leurs parents.

Chaque enfant s'est vu remettre un sachet de friandises par le Père Noël.

Un vin chaud (blanc ou rouge) servi par les membres du conseil municipal a réchauffé les parents, quant aux enfants ils avaient le choix entre un chocolat chaud ou une boisson fruitée.

Tout un chacun a pu allègrement piocher dans les papillotes à disposition ou grignoter un biscuit.





NOS AINES

De nouveau cette année, chaque personne âgée de 65 ans s'est vu remettre un colis gourmand à la suite du retour positif du courrier adressé courant Novembre.
Nous leur souhaitons une bonne dégustation !



INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « LE GRESIVAUDAN »

LE GRESIVAUDAN

390, Rue Henri Fabre

38926 CROLLES Cedex

Tél : 04.76.08.04.57 Fax 04.76.08.85.61 bienvenue@le-gresivaudan.fr

Toutes les informations, concernant la **Communauté de Communes "Le Grésivaudan"** (CCG), vous parviennent désormais par le biais du journal **Interligne Grésivaudan** distribué mensuellement dans votre boîte aux lettres et vous pouvez les retrouver sur www.le-gresivaudan.fr

LE TRI SELECTIF

Les erreurs de tri sont encore trop fréquentes et quand des déchets qui ne devraient pas s'y trouver sont jetés dans les bacs Emballages, ces derniers ne peuvent plus être valorisés. Cela met à mal les efforts de tri de chacun et impacte inévitablement l'environnement :

Les emballages mal triés ne peuvent pas être valorisés.

Afin d'améliorer la qualité du tri sur le territoire, les colonnes Emballages des points de collecte des déchets vont être équipées d'avaloirs réduits, empêchant le dépôt de gros objets ou de sacs d'ordures ménagères.

Une première phase de ce déploiement a été réalisée sur le Plateau-des-Petites-Roches fin 2021, avec des retours très positifs sur la qualité du tri.

Après Sainte-Marie-d'Alloix, La Flachère et LeTouvet à la rentrée 2022, le déploiement va se poursuivre sur l'année 2023 pour l'ensemble des points de collecte de proximité.

Retrouvez toutes les consignes de tri sur www.le-gresivaudan.fr/consignes



SKIBUS

Du 17 décembre 2022 au 2 avril 2023, profitez de la montagne autrement grâce à l'une de nos 6 lignes SKIBUS :

- M TOUGO 405 : Crolles - Les Adrets (Les 7 Laux Prapoutel)
- M TOUGO 407* : Grenoble - Les Adrets (Les 7 Laux Prapoutel)
- M TOUGO 409 : Villard-Bonnot - Les Adrets (Les 7 Laux Prapoutel)
- M TOUGO 507 : Pontcharra - La Chapelle du Bard (Le Collet)
- M TOUGO 607 : Allevard - Le Haut-Bréda (Les 7 Laux Le Pleynet)
- M TOUGO 707* : Grenoble - Chamrousse

**Les départs depuis Grenoble PLACE DE VERDUN et Gières GARE UNIVERSITÉS s'effectuent sur réservation sur [TouGo.fr](https://www.tougo.fr)*



en complément des lignes SKIBUS, la ligne M TAG 62 dessert le Col de Porte au départ de Grenoble.

Vous pouvez consulter les horaires des lignes SKIBUS sur le dépliant ci-joint ou sur le site [TouGo.fr](https://www.tougo.fr)

S I E E M (Syndicat Intercommunal des Ecoles Élémentaires et Maternelle)

La rentrée des classes s'est bien passée sur chacune des trois écoles.

Cette année nous totalisons 187 enfants dont la répartition est la suivante :

Ecole maternelle La Flachère	62 enfants dont 14 de notre commune		
Ecole primaire La Buissière	72 enfants dont 18	«	«
Ecole primaire Ste Marie d'Alloix	53 enfants dont 13	«	«

Au total La Flachère compte 45 enfants fréquentant le regroupement pédagogique.

Pour les autres communes :

La Buissière 76 enfants

Ste Marie d'Alloix 38 enfants

Ste Marie du Mont 28 enfants

Depuis la rentrée de septembre le prestataire de service concernant l'approvisionnement des cantines du regroupement a changé.

Nous y avons gagné en qualité.

Le SIEEM supporte l'augmentation qui en a découlé sans répercussion auprès des familles.

La tarification reste la même que les années précédentes (suivant le quotient familial, tenant compte également des fratries).

Les communes de La Flachère, La Buissière et Ste Marie du Mont octroient 1€ par repas, Ste Marie d'Alloix tient compte du quotient familial selon le barème établi par la commune.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Eric Marcel Georges EYRAUD
&
Elisabeth Irène Geneviève COMBEAU
Le 25 Mars 2022



Mohammed HERIF
&
Brigitte Marie Françoise SORREL
Le 25 Juin 2022

Grégory BERTHIEUX
&
Florence RONDI
Le 16 Juillet 2022



Richard Jacques Jean-Pierre DEREZ
&
Muriel PESENTI
Le 17 Septembre 202